



GESTION PUBLIQUE

La veille internationale en brèves

N° 60 – juillet / août 2015

Précisions méthodologiques

- Les Brèves et les Réactives sont élaborées à partir d'une analyse de sources d'informations et de rapports publiés tant par les administrations publiques européennes et étrangères, les organisations internationales que dans la presse, notamment.
- Leur objectif est d'apporter un éclairage comparatif sur les réformes de la gestion publique, principalement dans les pays de l'OCDE.
- Elles ne reflètent pas le point de vue de l'IGPDE.
- Pour des questions de format, nous indiquons seulement un ou deux liens ayant permis de rédiger l'information. Si d'autres ressources ont été utilisées, elles apparaissent entre parenthèses dans le corps du texte.

Note réactive du mois

N° 75 – États-Unis

l'evidence-based policy, modèle novateur de l'action publique



L'Administration Obama, sous l'impulsion du Bureau de la gestion et du budget, accorde une importance croissante à l'approche scientifique afin d'orienter les dépenses publiques vers des programmes dont l'efficacité a été testée et démontrée. Cette *evidence-based policy* (politique publique fondée sur des éléments de preuve) transforme la culture du gouvernement fédéral qui incite les États et les administrations locales à financer des travaux pilotes d'expérimentation.

[en savoir plus](#)

Actualité de la gestion publique

1 - Gestion de la performance (budget, indicateurs, audits)

OCDE



L'organisation internationale a publié son **rapport bisannuel** intitulé « **Panorama des administrations publiques** ». Parmi les **principales constatations** qui concernent les 34 États membres figurent une amélioration du solde budgétaire (3,5 % du PIB), une baisse sensible des investissements publics (- 1,4 % des dépenses totales) et une stabilité de la proportion d'emploi dans le secteur public (19 %). L'OCDE se félicite des mesures concrètes prises en matière d'**ouverture des données publiques**, mais note certaines lacunes dans le **domaine de l'intégrité** qui se caractérisent notamment par une influence indue des groupes d'intérêt sur l'élaboration des politiques publiques et une protection encore peu efficace des lanceurs d'alerte.

[en savoir plus](#)

jfa



Argentine







La Auditoría General de la Nación (Cour des comptes) a décidé d'institutionnaliser la **saisine citoyenne**. Celle-ci peut désormais **être exercée par les ONG** qui en ont fait la demande (elles sont au nombre de 27) et sont référencées à la Cour dans le cadre de son nouveau **Programme de participation citoyenne**. Les organisations doivent déposer leurs **propositions d'audit des programmes publics** sur Internet avant le 31 mars (20 dossiers ont été enregistrés cette année). La Cour auditionne ensuite les ONG avant la fin mai, puis les convoque au plus tard fin novembre pour leur dire si elle a intégré ou non leurs propositions dans son **prochain plan de vérification annuel**. Si tel n'est pas le cas, elle doit le motiver.

[en savoir plus](#)






jfa

<p>Portugal</p> 	<p>Sérgio Monteiro, secrétaire d'État aux Infrastructures, aux Transports et aux Communications, a annoncé la renégociation de six contrats de concessions autoroutières (sur les huit qui sont attribuées), permettant une économie chiffrée à 2 070 millions d'euros sur une durée de 18 ans. Les modifications de ces partenariats public-privé portent essentiellement sur trois points : la diminution du taux de rendement actionnarial de base, l'optimisation du niveau d'exploitation (pour tenir compte de l'évolution de la réglementation routière et des évolutions en matière de trafic) et la redéfinition de la responsabilité incombant à l'État en matière d'entretien des chaussées de circulation.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;">jfa</p>
<p>Suisse</p> 	<p>L'Administration fédérale des finances a communiqué les montants des paiements compensatoires pour l'année 2016 au titre de la péréquation financière entre les cantons. En 2015, le Parlement avait pour la première fois décidé de réduire les contributions de base (moins 165 millions de francs suisses sur quatre ans). Malgré cela, et grâce à un nouveau mode de calcul, le volume des compensations de charges (structurelles, de natures géo-topographiques ou socio-démographiques) augmente de 1,2 %. Le mécanisme dit de « compensation des cas de rigueur », mis en place pour une durée de 28 ans afin d'éviter aux cantons à faible potentiel de ressources de voir leur situation financière se dégrader, baissera de 5 % par an.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;">cs</p>



2 - Organisation et mise en œuvre du service public

<p>Allemagne</p> 	<p>Les discussions sur la répartition des quinze ministères fédéraux et de leurs effectifs entre Berlin et Bonn sont à nouveau à l'ordre du jour. Une disposition de la loi « Berlin-Bonn Gesetz », votée le 20 juin 1991 en application de la réunification du pays, stipule que 50 % des effectifs de l'Administration fédérale doivent être maintenus à Bonn et ils ne sont aujourd'hui plus que 38 % à travailler dans l'ancienne capitale. Barbara Hendricks, ministre fédérale, a installé un groupe de travail « Répartition des missions » qui doit faire des propositions pour une répartition claire entre les deux villes. Il s'agit d'inverser la tendance actuelle qui voit l'ensemble des services fédéraux se regrouper progressivement à Berlin.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;">jfa</p>
<p>Belgique</p> 	<p>« Optimiser la stratégie d'actionnariat de l'État » est l'un des objectifs annoncés par le ministre fédéral des Finances, Johan Van Overtveldt, qui a confié à deux banques d'affaires une analyse financière et stratégique des participations de l'État. Elle devra se concentrer sur sept entreprises : BNP Paribas et Belfius (banques), Ethias (mutuelle), Aéroport de Bruxelles, Proximus (opérateur de télécommunications), bpost (opérateur postal), Loterie nationale. L'État peut, depuis mai, baisser sa participation sous la barre des 50 % dans les entreprises publiques autonomes et cotées en bourse. Un arrêté royal, délibéré en conseil des ministres, reste toutefois nécessaire pour concrétiser toute cession de parts de l'État.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;">jfa</p>
<p>Italie</p> 	<p>Un an après la Chambre des députés, le Sénat a adopté, le 4 août, la nouvelle loi de simplification administrative et d'économies dans la Fonction publique. Les mesures phares de cette réforme sont la réduction du nombre des entreprises publiques (plus de 8 000 actuellement), la restructuration des préfetures, des services de police et des chambres de commerce régionales (qui devront représenter au minimum 75 000 sociétés) et la mise en œuvre d'un système de promotion au mérite pour les cadres de la Fonction publique. Pour le citoyen, une absence de réponse dans les 30 jours (90 jours pour les domaines de la culture, l'environnement et la santé) sera assimilée à un consentement tacite de l'Administration.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;">jfa</p>
<p>Nouvelle-Zélande</p> 	<p>Avoir recours aux partenariats public-privé pour la construction de ses établissements scolaires, tel est le choix aujourd'hui du ministère de l'Éducation. Les deux premières écoles de ce type ont ouvert leurs portes à Auckland. Le contrat stipule que l'État reste propriétaire du terrain et du bâtiment et qu'il rémunère le prestataire trimestriellement avec la possibilité de réduire ses versements si les installations se révèlent ne pas être conformes ou si la maintenance des locaux n'est pas assurée correctement. La construction, sur le même modèle, de quatre autres établissements à Auckland, Christchurch et Queenstown vient de débiter pour une livraison en 2017 et 2018.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;">jfa</p>

3 - Qualité de service, relation à l'utilisateur, e-administration

<p>Union européenne</p> 	<p>Une étude sur le déploiement et l'impact des « Points of Single Contact » (ou guichets uniques pour les services administratifs en ligne, qui entraînent dans le cadre de la directive services de 2006) réalisée dans les 28 États membres ainsi que dans les trois autres pays de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) a été rendue publique le 29 juin. Quatre critères d'évaluation ont été choisis : la disponibilité de l'information, l'accessibilité des procédures, l'ouverture aux utilisateurs transfrontaliers et la convivialité. Le rapport met l'accent sur une performance « plutôt médiocre » (note moyenne de 5,4/10). Chypre et le Luxembourg figurent en tête avec une note de 7,5/10.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;"><i>jfa</i></p>
<p>Danemark</p>  <p>Malte</p> 	<p>Coopération bilatérale : l'agence danoise du numérique (Digitaliseringsstyrelsen, rattachée au ministère des Finances) apporte son concours à l'agence maltaise pour les technologies de l'information (MITA) afin de mieux faire connaître les services de l'administration électronique de l'archipel méditerranéen, notamment auprès des conseils locaux, qui sont le premier relais auprès des citoyens. Même si une étude récente de l'Union européenne (voir ci-dessus) a particulièrement bien noté le pays (7,2/10), les services en ligne restent encore assez faiblement utilisés. Ce projet, dénommé « Services publics en ligne de Malte », est financé en partie par le Fonds social européen et vise à améliorer l'efficacité du gouvernement. Il se décline en trois volets : une formation intensive de tous les employés publics aux procédures dématérialisées existantes, la recherche de nouveaux axes de simplification pour développer de futurs services répondant aux attentes des citoyens et une campagne de sensibilisation dans les médias à destination du grand public et des entreprises avec présentation de tutoriels.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;"><i>jfa</i></p>
<p>Slovaquie</p> 	<p>Le ministère des Finances a annoncé que le gouvernement allait donner aux citoyens détenteurs de la carte d'identité électronique (dotée d'une carte à puce permettant de s'identifier en ligne à l'aide d'un lecteur) la possibilité de mettre à jour directement certaines données (comme leur domicile) du registre de l'état civil. À cette occasion, il a présenté le nouveau portail des services de l'Administration www.slovensko.sk. Pilote en matière d'administration électronique, le ministère organise régulièrement des ateliers pour promouvoir – notamment auprès des administrations locales – le développement de nouveaux services en ligne. Actuellement 57 % des résidents utilisent Internet pour leurs contacts avec les services publics.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;"><i>jfa</i></p>
<p>Ukraine</p> 	<p>www.iGov.org.ua, le premier portail des services administratifs, en ligne depuis la fin juin, est une initiative citoyenne. Le groupe de projet qui a mis en œuvre cette plateforme a repris les travaux initiés par le ministère du Développement économique et du Commerce. Le site est entièrement géré par des bénévoles (qui en assurent l'administration et le développement) et propose déjà les services en ligne de 60 ministères et administrations locales. À terme, le portail doit donner accès à près de 500 procédures. Dmytro Dubilet, chef de projet et directeur informatique d'une banque ukrainienne, se félicite de cette réalisation qui œuvre pour la transparence et a été rendue possible grâce à une coopération avec le gouvernement.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;"><i>jfa</i></p>

4 - Gestion des ressources humaines

<p>Chypre</p> 	<p>Nicos Anastasiades, président de la République, a annoncé une « profonde réforme de la Fonction publique ». Celle-ci se concrétisera, dans un premier temps, par une renovation des modes de recrutement et de promotion des cadres, que supervise la Commission de la Fonction publique. L'institution s'est dotée d'un nouveau Code de principes fournissant aux services RH des outils adaptés pour les évaluations. Le chef de l'État assure que les décisions de nomination seront prises selon des critères objectifs et mesurables et non plus à la suite d'examen oraux arbitraires ou à l'ancienneté qui « ne permettent pas la reconnaissance du mérite ». Le bureau de la Médiatrice contrôlera la bonne mise en œuvre du dispositif.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;"><i>jfa</i></p>
<p>Espagne</p> 	<p>À l'aube de la prochaine échéance électorale (renouvellement des Cortes Generales, les deux chambres composant le Parlement), le gouvernement a décidé d'augmenter de 1 % les traitements des fonctionnaires à compter de 2016. Ils avaient été réduits de 5 % en 2010, puis gelés jusqu'à cette annonce, faite jeudi 30 juillet, par Cristóbal Montoro, ministre des Finances et des Administrations publiques. En outre, les employés publics recevront, avant la fin de l'année, 25 % de leur prime de l'année 2012 (qui avait été supprimée), puis 50 % leur seront versés au début de l'année prochaine. L'Airef (autorité de surveillance budgétaire) s'est inquiétée de cette dépense alors que le pays doit ramener son déficit de 5,7 à 4,2 % du PIB.</p> <p>en savoir plus</p> <p style="text-align: right;"><i>jfa</i></p>

Finlande



Le Conseil national de l'Éducation (Opetushallitus), autorité compétente pour valider la **reconnaissance des diplômes étrangers** requis pour occuper un **emploi dans le secteur public**, a rénové le site d'information destiné à encourager les candidatures de personnes originaires d'autres pays. Les nouvelles dispositions, résultant de la directive européenne de 2013 sur les qualifications, sont **présentées en douze langues** (dont le français) sur le site www.infopankki.fi, un portail généraliste sur la Finlande géré par les neuf principales villes et destiné aux personnes souhaitant **s'installer dans le pays**. Elles s'accompagnent de guides spécifiques (par exemple, les professions réglementées).

[en savoir plus](#)

jfa

Royaume-Uni



Matt Hancock, ministre au Cabinet Office, a confirmé, le 2 août, qu'une nouvelle loi va obliger tous les employés du secteur public à **parler un anglais courant** s'ils sont en contact avec les citoyens ; le **niveau minimum requis** est l'équivalent de la note C (environ 12/20) à l'épreuve d'anglais du Certificat général de l'enseignement secondaire. Une **disposition similaire était déjà en vigueur** (avec un niveau d'exigence plus élevé de connaissance de la langue), mais ne concernait que les personnels du NHS (service de santé national). Toutes les administrations devront veiller à ce que les personnels en poste et nouvellement recrutés soient en mesure de **communiquer efficacement avec le public**.

[en savoir plus](#)

jfa

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : MYLÈNE ORANGE-LOUBOUTIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE
RÉDACTEUR EN CHEF : PHILIPPE MAZUEL, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE
COORDONNATEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-FRANÇOIS ADRIAN
ÉQUIPE DE RÉDACTION / RELECTURE : JEAN-FRANÇOIS ADRIAN (jfa) / CAMILLE SCUCCIMARA (cs)
GENEVIÈVE RAFFAËLLI, NADINE BERNET
RÉALISATION ET MISE EN PAGE : IGPDE - BUREAU DE LA RECHERCHE

recherche.igpde@finances.gouv.fr – [@Igpde_Gp](https://twitter.com/Igpde_Gp)

PUBLICATION MENSUELLE - ISSN 2105-0740

